

Données techniques :

Modèle	EL101N
Puissance	10W
Tension	3.7V
Temps de charge	4H
Autonomie	2H
Capacité	2200 mAh
Type	LED
Angle du faisceau	120°
Indice de protection	IP44

Désignation : Projecteur LED
Modèle : EL101N
Batterie : 3,7V DC / 2200mAh
Sortie DC : 5V 1A



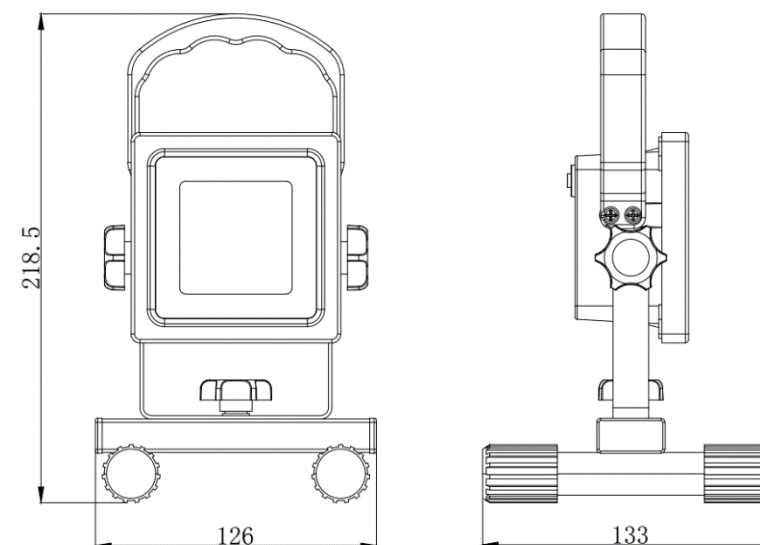
mecafer 112 chemin de la forêt aux Martins
ZAC Briffaut Est - BP 167
26906 Valence
Made in P.R.C.



Attention :

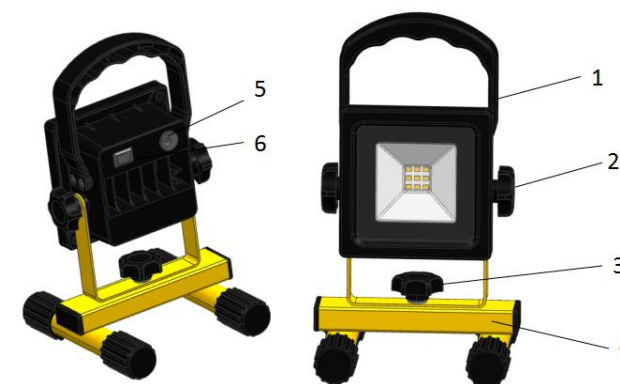
1. Ne pas brancher pendant plus de 7 heures, afin de ne pas affecter la durée de vie de la batterie.
2. Conservez ce projecteur LED dans un endroit frais, ventilé et sec, adapté à un environnement de -5 °C à 45 °C.
3. Lorsqu'il est chargé dans un endroit avec une température ambiante élevée ou une décharge continue avec une lumière forte pendant une longue période, la température de surface du produit augmente légèrement, ce qui est un phénomène normal.
4. Ne peut pas être chargé en parallèle, sinon il produira un courant de charge irrégulier.
5. Ne pas démonter la structure de la lampe, en particulier la structure d'étanchéité. Essuyez la surface après utilisation dans un environnement corrosif.

Dimension du produit :

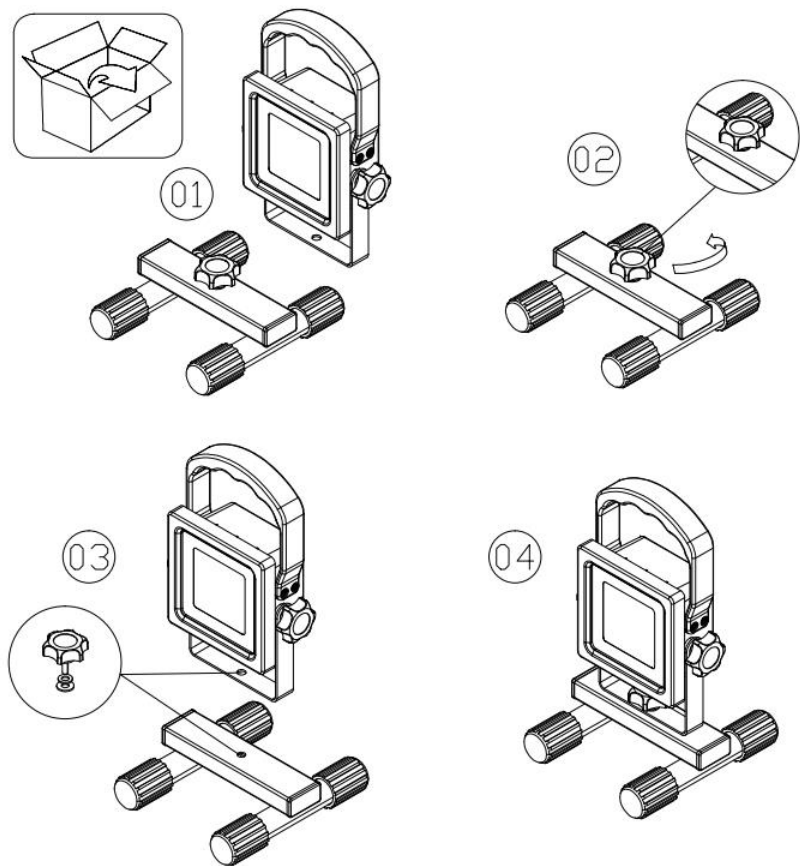


Désignation des pièces :

1. Poignée
2. Vis de rotation verticale
3. Vis de rotation horizontale
4. Support
5. Prise de charge USB Type C
6. Interrupteur ON/OFF



Assemblage du produit :



Chargeur :

Type	USB C
Tension d'entrée du chargeur	AC 220-240V
Tension de sortie du chargeur	DC 5V 1A





MISE AU REBUT DU PRODUIT

Conformément à la directive européenne 2012/19/CE relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) : lorsqu'il doit être mis au rebut car devenu inutilisable ou pour toute autre raison que ce soit, ce produit ne peut en aucun cas être traité comme le sont les ordures ménagères. Pour sauvegarder l'environnement et minimiser l'impact nocif sur l'environnement, suivre avec soin les procédures de recyclage ou la mise au rebut du produit, en le confiant à un centre local de ramassage des ordures ou à tout autre centre de traitement agréé. En cas de doutes, s'adresser aux autorités locales responsables de la collecte et du traitement, qui vous renseigneront concernant les solutions possibles au niveau du recyclage et/ou du traitement.